

Demande de résidence de création en bande dessinée à Québec du 1^{er} avril au 31 mai 2017

L'agence régionale Écla invite les auteurs de bande dessinée résidant en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence de création à Québec. Cette résidence est assortie d'une bourse octroyée par Écla, tandis que l'hébergement et l'accompagnement du résident sont assurés par L'Institut Canadien de Québec - Maison de la littérature de Québec.

La résidence a pour objet de mettre du temps à disposition de l'auteur afin qu'il puisse se consacrer à un projet de création en cours de réflexion ou d'élaboration. Il sera libre de dédier au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il sera aussi sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, festival de bande dessinée, salon du livre ou milieu scolaire.

- Le séjour à Québec est d'une durée de deux mois, du 1^{er} avril au 31 mai 2017.
- Un appartement est mis à la disposition du lauréat à la Maison de la littérature de Québec.
- Bourse totale de 3 200 € nets pour les deux mois (environ 4 650 \$ canadiens, cours du 30 mai 2016).
- Les frais de déplacement international sont pris en charge (un aller-retour domicile/Québec).

AUTEURS CONCERNÉS : scénaristes, dessinateurs et coloristes de bande dessinée.

VOUS POUVEZ ÊTRE CANDIDAT SI...

- Vous avez à votre actif au moins deux albums BD, publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur ;
- vous résidez depuis au moins 1 an dans l'un des départements de la nouvelle région : Charente (16), Charente maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)
- Vous avez un projet du domaine de BD à développer pendant la résidence ;
- Vous êtes disponible du 1^{er} avril au 31 mai 2017. Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports.

Date limite de dépôt du dossier : jeudi 15 septembre 2016

PRENOM et NOM

Indiquez votre département de résidence : 16 – 17 – 19 – 23 – 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 79 – 86 – 87

Titre de votre projet (provisoire ou définitif)

Fait à

Le

Signature

Vous

PRÉNOM et NOM (état civil)

Pseudonyme éventuel

Date de naissance / / **Nationalité**

Adresse domicile

.....

Téléphone **Courriel**

Blog ou site Internet

Vous êtes : Scénariste OUI NON **Dessinateur** OUI NON **Autre, précisez**

L'écriture (ou l'illustration) est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

Quelle est votre activité professionnelle ou source de revenus habituelle ?

.....

Êtes-vous affilié • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ou d'une résidence ? OUI - NON

Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

.....

.....

Votre projet de création pendant la résidence

Titre (provisoire ou définitif)

Présentation de votre projet en quelques lignes (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....

.....

.....

.....

Sur ce projet vous êtes...

Scénariste OUI NON

Dessinateur OUI NON

Coloriste OUI NON

> Y-a-t'il d'autres auteurs engagés sur ce projet ?

scénariste

dessinateur

coloriste

Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé ou un courrier d'intention de l'éditeur.

Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refus / en attente)

.....

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Le présent formulaire** « Demande de résidence » rempli et signé.
- Une lettre de motivation** précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence.
- Une présentation de votre projet BD** : une note d'intention d'au moins un feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, d'un synopsis ou de planches et croquis.
- Votre CV.**
- Votre bibliographie complète**, préciser : titre, éditeur, année de publication et co-auteur éventuel.
- Un dossier de presse s'il y a lieu.**
- Deux exemplaires de vos deux dernières œuvres publiées en bande dessinée.**
(Après le choix du jury, Écla conservera les livres du lauréat et retournera les autres aux candidats)
- Une copie de votre dernier contrat d'édition signé**, ou du contrat concernant le projet de livre qui fait l'objet de la résidence (copie de toutes les pages du contrat).
- Si pertinent : **une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti sur le projet.**

*Si vous envoyez votre dossier par courrier merci de **NE PAS RELIER NI AGRAFER** vos documents !*

Dossier complet à envoyer avant le **15 septembre 2016** à

ÉCLA

Pôle Vie littéraire « Résidence Québec »

Bât. 36-37

Rue des Terres Neuves

33130 Bègles

Vous pouvez adresser votre dossier par courriel à

residences@ecla.aquitaine.fr

et envoyer vos livres par courrier

ou venir les déposer à Écla (du lundi au vendredi, 9h-13h et 14h-18h)

Renseignements : agence régionale ÉCLA

Odile Nublat, coordinatrice du département livre et écrit

Tél : 06 19 12 09 58 — odile.nublat@ecla.aquitaine.fr

ANNEXE 1 : Cahier des charges de la résidence

Résidence croisée Aquitaine Limousin Poitou-Charentes / Québec 2017

Dans le cadre de la coopération entre la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et le Québec, l'agence régionale Écla a passé un accord avec L'Institut Canadien de Québec, gestionnaire de bibliothèques publiques et diffuseur en littérature, en arts de la scène et en art contemporain, sis à Québec. Il nous permet depuis 2007 de recevoir chaque année un auteur québécois à Bordeaux pendant deux mois et, en retour, d'envoyer un auteur aquitain à Québec. Cette résidence est une manière de mieux faire connaître le travail des lauréats et de resserrer les liens qui unissent le Québec et notre région à travers leur création artistique la plus vive.

Le lauréat français séjourne à la Maison de la littérature, à Québec au printemps.

Le lauréat québécois vient en résidence à la Prévôté, à Bordeaux en septembre et octobre.

Cette résidence est dédiée un an sur deux à un genre littéraire particulier :
> la bande dessinée (les années impaires)
> la littérature jeunesse (les années paires).

■ CONDITIONS D'ACCÈS

Vous pouvez postuler en 2016 pour la résidence 2017 si :

- Vous êtes scénariste, dessinateur ou coloriste de bande dessinée.
- Vous avez à votre actif au moins deux ouvrages de bande dessinée, publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur.
- Vous résidez en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes depuis au moins 1 an.
Départements concernés : 16 – 17 – 19 – 23 – 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 79 – 86 – 87
- Vous avez un projet de bande dessinée à développer pendant la résidence.
- Vous êtes disponible du 1^{er} avril au 31 mai 2017.

■ NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création > La résidence offrira au lauréat le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il pourra être sollicité pour quelques rencontres professionnelles ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire, dans la limite de 5 rencontres maximum par mois de résidence : ce programme sera construit conjointement entre L'Institut Canadien de Québec (ICQ) et l'auteur, avant et pendant la résidence.

Dispositif d'accueil > Les créateurs en résidence seront soutenus dans leur volonté de rencontrer les auteurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations de la région concernée.

Dates du séjour > 2 mois (non fractionnables), du 1^{er} avril au 31 mai 2017. Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports.

■ RÉMUNÉRATION DU LAURÉAT

Le lauréat français bénéficie d'une bourse de 3 200 euros net (environ 4650 \$ canadiens) octroyée par Écla. La bourse sera versée, par virement bancaire, en 2 parties : 1 600 euros au départ, 1 600 euros à mi-séjour (début mai).

Rappel : les bourses de résidence de création, rémunérées en « droits d'auteurs », sont assujetties au régime de sécurité sociale des artistes auteurs : Écla acquittera les cotisations obligatoires pour le compte du lauréat (Agessa ou Maison des artistes), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

■ HÉBERGEMENT

L'hébergement et le dispositif d'accueil sont fournis gratuitement par les organismes hôtes.

Le lauréat français est accueilli à Québec à la Maison de la littérature, dans un appartement de 80 m² situé au premier étage de la Maison de la littérature, au cœur de l'arrondissement historique de la ville de Québec.

Équipement du logement > cf. fiche technique en annexe 2.

■ TRANSPORTS

- Les frais de transport international entre le domicile du lauréat et le lieu de résidence seront pris en charge par L'Institut Canadien de Québec, sur la base d'un trajet aller-retour en avion.
- Les frais de voyage sur place, prévus dans le cadre des manifestations ou lectures, à l'initiative de la structure d'accueil, sont pris en charge par l'institution qui reçoit.

■ FRAIS DE SÉJOUR

Le lauréat aura à sa charge les dépenses suivantes : assurances personnelles, frais de subsistance, déplacements personnels, frais de réalisation de son projet.

■ ENGAGEMENTS DU LAURÉAT

L'auteur lauréat s'engage :

- à résider à Québec pendant deux mois, à la période définie et à renoncer sur cette période à toute autre activité professionnelle, sauf accord préalable ;
- à travailler au projet sur la base duquel il a postulé à la résidence ; il tiendra Écla et l'ICQ informés de l'avancée de ce projet ;
- à promouvoir son œuvre durant son séjour à raison de quelques rencontres dans des librairies, bibliothèques, lycées, festivals, associations : 5 rencontres maximum par mois de résidence, l'ensemble occupant moins de 30 % du temps de la résidence.

À l'issue du séjour, le lauréat s'engage à tenir l'agence Écla informée de la poursuite de son projet. Si ce projet aboutit à une publication, il fera figurer la mention : « *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien de l'agence régionale Écla et de L'Institut Canadien de Québec, dans le cadre du programme de résidences croisées Aquitaine-Québec* ». Il s'engage à faire parvenir **2 exemplaires du livre à parution** : 1 exemplaire à Écla et 1 exemplaire à l'ICQ.

■ SÉLECTION ET JURY

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de sélection courant octobre. La commission, mise en place par Écla, est composée de représentants de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, de professionnels du livre et de la lecture et du lauréat français de l'année précédente (2016 : Isabelle Merlet). Le lauréat québécois en résidence à Bordeaux (Claudine Paquet, résidente à la Prévôté en sept-oct 2016) est convié au jury. Les candidats sont avertis du choix final par courrier signé de la direction d'Écla.

CONTACT à QUEBEC :

L'Institut Canadien de Québec

350 rue Saint-Joseph Est

Québec (Québec) CANADA G1K 3B2

Bernard Gilbert, directeur de la Maison de la littérature : Bernard.Gilbert@institutcanadien.qc.ca

Julie Veillet, coordinatrice résidences d'écrivains : Julie.Veillet@institutcanadien.qc.ca

www.maisondelalitterature.qc.ca

Les précédents lauréats...

Auteurs aquitains accueillis à Québec :

Cromwell (2007), **Anton** (2008), **Laureline Mattiussi** (2009), **Vincent Perriot** (2010), **Jérôme d'Aviau** (2011), **Nicolas Dumontheuil** (2012), **Jean-Jacques Rouger** (2013), **Lauranne Quentric** (2014), **Mathias Liniado/Mr Kern** (2015), **Isabelle Merlet** (2016).

Auteurs québécois accueillis en Aquitaine :

Pascal Girard (2007), **Pierre Bouchard** (2008), **Jean-François Bergeron** (2009), **Philippe Girard** (2010), **François Desharnais** (2011), **Michel Falardeau** (2012), **Estelle Bachelard** (2013), **Valérie Boivin** (2014), **Valérie Morency** (2015), **Claudine Paquet** (à venir, automne 2016)

ANNEXE 2 : Fiche technique hébergement



350, rue Saint-Joseph Est • Québec (Québec) G1K 3B2
Tél. : 418 641-6788 • Téléc. : 418 641-6787
courrier@institutcanadien.qc.ca
www.institutcanadien.qc.ca



RÉSIDENCE D'ÉCRIVAINS DE L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

(appartement non-fumeur)

37 rue Sainte-Angèle

Québec (Québec) G1R 4G5

www.maisondelalitterature.qc.ca

Adresse postale

L'Institut Canadien de Québec, 350 rue Saint-Joseph Est, Québec (Québec), Canada, G1K 3B2

Localisation et accès

La résidence d'écrivains est située dans la capitale du Québec. La ville de Québec compte une population d'environ 516 000 personnes. La résidence est située dans la Maison de la littérature au cœur de l'arrondissement historique de la ville, qui fait partie de la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour mieux connaître Québec et ses environs : <http://www.ville.quebec.qc.ca/touristes/voir/attraits/index.aspx>

Dimension de l'appartement

L'appartement (3½ pièces, 80 m²) est meublé et peut accueillir un écrivain accompagné d'une personne. Il comprend :

- une salle de séjour
- une cuisine
- une salle de bain complète (toilette, bain et douche)
- un bureau
- une chambre à coucher

Principaux équipements

Mise à disposition des principaux éléments suivants :

- réfrigérateur, cuisinière et four à micro-ondes
- laveuse-sécheuse
- lit double et divan-lit
- literie et vaisselle
- téléphone avec répondeur
- système de son et télévision avec câble
- vélo

Outils de travail

- portable avec le système d'exploitation Windows 7
- imprimante sans fil, numériseur et copieur
- clavier AZERTY et QWERTY
- table à dessin
- lien Internet sans fil haute vitesse
- carte d'abonnement au Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec
- dictionnaires

Vie de quartier

Plusieurs services sont accessibles à proximité (bibliothèque publique, librairies, salles de spectacles, musées et lieux d'interprétation, restaurants, parcs et places publiques animées, épicerie, institution bancaire, bureau de poste, zone de taxis, etc.). Le quartier est bien desservi par le transport en commun.

Dernière mise à jour : avril 2016

